

Le vingt-cinq octobre deux mille vingt deux à 20h30 le conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Belmont Sur Rance , sous la présidence de Monique ALIES , Maire.

Absents excusés : ARNOULD Bernard- RAMBIER Vanessa-MOLLINE Valérie,

Madame le Maire fait part que la délégation de l'Amicale des Sapeurs Pompiers qui devait venir a reporté sa rencontre à une date ultérieure .

Mme le Maire a convié le nouveau directeur du SHERPA à se présenter aux membres du Conseil.

Monsieur MOCELIN Fabrice Directeur du SHERPA remplace Madame Anne-Claire SOLIER.(ex-directrice)

Au niveau de l'association, Monsieur Cyril TOUZET a été élu Président de l'association SHERPA au Conseil d'administration ; Mme MAILLAT a été remplacée par Mme SALES Lucile

Mme BEZIAT Monique remplace Pierre JULIEN.

Mr COSTE Alexis est le comptable de l'association

Coté travaux est à l'étude le projet d'installation de panneaux photovoltaïques car la facture d'électricité a augmenté de plus de 40 %.

à noter le problème de recrutement à l'ADMR et au CIAS

Réhabilitation de la maison Place Georges Mouls (ex maison CULIE)

La consultation des entreprises a été réalisée.

La commission d'appel d'offres a retenu les entreprises - en annexe détail des lots .
Le début des travaux en mars 2023-Les délais sont de 8 mois fin des travaux en octobre 2023

le planning a été établi par l'architecte.

Pour le financement de cette opération , 45 000€ de l'ETAT au titre de la DSIL
Communauté de Communes 10 000€

Pour les aides du Département et de la Région les dossiers sont en cours d'instruction.

Le loyer de l'appartement est fixé à 400,00€ par mois

Pour le commerce il conviendra de fixer le loyer à hauteur de 300€ par mois.

Reconversion du bâtiment communal dit 'ex-sherpa' en petite unité de vie pour personnes âgées autonomes :

Une réunion a eu lieu le 30 septembre pour voir les modifications apportées.

Un diagnostic amiante avant les travaux est prévu.

APAVE est la société retenue pour la mission sécurité et également pour le contrôle technique.

Le planning est ainsi établi :

début décembre :consultation des entreprises

durée des travaux : 12 mois

livraison en mai juin 2024

Des aides financières seront sollicitées auprès de l'Etat, de la Région du Département et de l'Europe .

Karting

Mr BOUDARIEL Damien gérant des installations a sollicité la commune pour des travaux de mises aux normes de la clôture

Le coût des travaux s'élève à 30 805€ le Conseil Départemental et le Conseil Régional sont sollicités pour le financement de ces travaux.

Pour le projet de classe de sport étude karting en ce qui concerne l'internat , l'architecte doit apporter un plan ,voir avec les sapeurs -pompiers pour la sécurité incendie – désenfumage.

Le projet avance au niveau académique et les fédérations de sports automobiles sont intéressées.

L'internat est prévu dans la partie base ancienne du Centre de vacances le Sériguët.

Deux chambres témoins pour avril seraient réalisées

Pour ce qui est des travaux au karting ,l'architecte qui suivra les travaux est Mr COLDEFY

Ce projet est un atout pour le collège , pour sa pérennité

La fédération est prête à financer ce projet

Il faut impérativement que Mme Sylvie ROUQUETTE Architecte se dépêche pour finaliser et lancer les travaux.

Pour les travaux au bâtiment du karting il faut casser la mezzanine ; le personnel communal va aider le gérant pour ces travaux de démolition ,et deux agents de la communauté de communes devraient intervenir également.

Décorations de Noël à installer avant le 4/12/ marché de Noël

Les décorations de NOËL devraient être installées pour fin novembre

le feu d'artifice qui devait être tiré le 13 juillet (sécheresse) ;il sera proposé pour le 4 décembre lors du marché de Noël à environ 18h.

Maison de la chasse :

Construction d'un barbecue :les fournitures de construction sont prises en charge par la commune auprès de la société POINT P .

Les chasseurs effectueront les travaux.

Maison DRESSAYRE :

Proposition de vente

revente de ce bâtiment en location vente à la famille LEBORGNE pour installer un commerce ; fabrication et vente de gâteaux.

Jean-Yves et Mme LEBORGNE travaillent ensemble :Mme LEBORGNE sur pâtisserie sèche ;Mr Jean Yves LEBORGNE sur pâtisserie fraîche ; ils travaillent déjà avec plusieurs coopératives dont la Vie Claire.Mr Constantin LEBORGNE s'occupe de la partie commerciale .

décision de vente à 30 000€ - versement d'un acompte de 5 000€ et ensuite versement de 250€ par mois sur une durée de 8 ans et 4 mois.

accord pour une location vente

établir un dossier – voir avec Notaire – affaire à suivre.

Subventions aux associations :

OCCE 12 Ecole publique du Rance

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 315€ à l'association OCCE 12 Ecole publique de BELMONT SUR RANCE pour le voyage scolaire des enfants de l'école publique.

-Ecole Privée ST Michel

Le Conseil municipal décide d'allouer une subvention complémentaire de 3 400€ au titre de l'année scolaire 2022-2023 . Cette somme correspond aux participations des communes de résidences des enfants soit 200€ par enfant . La commune de MOUNES verse pour 6 enfants la commune de COMBRET verse pour 8 enfants et la commune de PEUX ET COUFFOULEUX verse pour 3 enfants scolarisés à l'école privée ST Michel . Cette somme de 3 400€ a été versée par les communes concernées à la commune de BELMONT SUR RANCE, commune d'accueil.

Et également il est décidé d'allouer une subvention de 511€ à l'association APE Ecole Privée ST Michel pour le voyage scolaire des enfants de l'école privée ST Michel .

ABRA

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 1 000€ à l'Association Belmontaise Rouler Autrement (ABRA) pour l'organisation de manifestations.

La belote belmontaise

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 1 000€ à l'association La Belote Belmontaise .

Les Belles Montaises

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 200€ à l'association Les Belles Montaises , association créée pour l'organisation de la manifestation « Octobre Rose ».

Décision modificative du budget

Section de fonctionnement

-dépenses

| | |
|--|----------|
| Compte 6532 frais de mission élus | -200,00€ |
| Compte 6688 autres charges financières | +200,00€ |

Personnel Communal

Madame le Maire , rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 3-3 et 34

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif pour le service comptabilité ,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet à 20 heures par semaine, pour effectuer la comptabilité des budgets de la commune (budget général budget assainissement et budget lotissement et annexes) à compter du 01/01/2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires au grade d'adjoint administratif territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints administratif à compter du 01/01/2023.

La rémunération de la personne recrutée sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif 1^{er} échelon, actuellement indice brut 354 indice majoré 352.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

Convention de mise à disposition local à GROUPAMA

Madame le Maire expose au conseil municipal que GROUPAMA D'OC sollicite un local pour la tenue d'une permanence d'une demi-journée par semaine .

Il est proposé la mise à disposition d'un local à GROUPAMA D'OC pour la tenue des permanences une fois par semaine ,local propriété de la Commune situé route de Lacaune 12370 BELMONT/RANCE à compter du 01/01/2023.

Le montant de la location du local est fixé à 50,00€ par mois .

Une convention de mise à disposition du local avec GROUPAMA D'OC sera établie.

Questions diverses

-

Débroussaillage au parcours de santé derrière la maison de Mr Patrice CROS

Le devis de Mr FAJOU Grégory est validé pour la somme de 1 800€.

Les agents de la commune devront faire régulièrement l'entretien de cet espace .

Redevance ordures ménagères pour les entreprises : augmentation de 8% sur 5 ans.
Le taux de la taxe est de 11,50% pour les habitations.- ménages.

La statue de la Vierge : peinture sera faite par un bénévole.

Terrain de foot : voir avec une entreprise ce qui peut être fait : passer une herse étrille et ensemer. Voir ce qui est proposé.

**Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens et d'équipements
– ESPACE FRANCE SERVICES sis Route de Lacaune à Belmont-sur-Rance – à
la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier**

Considérant qu'en application de l'article L. 5211-5-III du code général des collectivités territoriales, « le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, les deux premiers alinéas de l'article L. 1321-2 et les articles L. 1321-3, L. 1321-4 et L. 1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales » ;

Considérant que l'article L. 1321-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence » ;

Considérant qu'en vertu de l'article 1 des statuts de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier, figure au nombre des compétences optionnelles la compétence « création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ».

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est indispensable de respecter le Code Général des Collectivités Territoriales, et que, dans le cadre des articles cités ci-dessus, la Commune et la Communauté de Communes doivent administrativement matérialiser la mise à disposition des locaux de l'espace France Services situés Route de Lacaune à Belmont-sur-Rance.

Dans le cadre de la compétence « création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » prise par la Communauté de Communes, la Commune met à disposition de la Communauté de Communes les locaux situés Route de Lacaune – Place de la mairie à Belmont-sur-Rance.

Cette mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la Commune de Belmont-sur-Rance et la Communauté de Communes.

Le procès-verbal annexé à la présente délibération précise la consistance des biens, la situation juridique des biens, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

Le Conseil adopte le procès-verbal de mise à disposition des biens immeubles situés Route de Lacaune – Place de la mairie à Belmont-sur-Rance pour l'exercice de la compétence « création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » et autorise Monsieur le Premier Adjoint à signer ledit procès-verbal.

Informations :

Concerts de poche le 12 novembre à la salle des fêtes

Conseil d'école le 8 novembre

11 décembre Téléthon

La famille UKRAINIENNE est partie ; elle doit revenir.

Adressage :Mr JABOIN a transmis le fichier pour les adresses à voir et à corriger et mettre à jour. Les plaques des noms de rues manquantes et les plaques des numéros sont commandées.

La séance est levée à 23h10.

Annexe au compte rendu de la réunion du conseil du 25/10/2022

Travaux réhabilitation maison Place Georges Mouls (ex maison CULIE)

La commission d'appel d'offre a retenu les entreprises suivantes :

| | | |
|---------------------------------------|--|--------------------------|
| LOT 1 Démolition-gros œuvre | SARL BLAYAC | 73 216.50€ H.T |
| LOT 2 Charpente - Couverture | SARL BLAYAC | 29 443.50€ H.T |
| LOT 3 Ravalement | EURO FACADES SALVAN | 24 641.25€ H.T |
| LOT 4 Menuiseries extérieures | MENUISERIE JEROME PUECH | 35 902.00€ H.T |
| LOT 5 Menuiseries intérieures | MENUISERIE JEROME PUECH | 20 162.90€ H.T |
| LOT 6 Plâtrerie – Carrelage - Faïence | SARL JF VEYRIE | 39 469.00€ H.T |
| LOT 7 Electricité - VMC | Mr VINCENT PEYRAS | 22 077.00€ H.T |
| LOT 8 Plomberie sanitaires | Mr CEDRIC EBNETER – MR JEROME GAUSSEL | 21 058.00€ H.T |
| LOT 9 Peinture – Faux-plafond | SARL JF VEYRIE | 9 520.20€ H.T |
| LOT 10 Serrurerie | METALLERIE BRUNO POUJOL | 3 463.50€ H.T |
| | TOTAL | 278 953.85€ H.T |
| | TOTAL TRAVAUX | 334 744.62€ T.T.C |

